

SEANCE DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le cinq novembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Joucas, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2020-16

OBJET : MISE A JOUR DES TABLEAUX DES EFFECTIFS DES DIFFERENTS BUDGETS

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 25

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO
AURIBEAU : M. Roland CICERO
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY donne pouvoir à M. Lucien AUBERT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Gérard BAUMEL

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu, la décision du Président n°2020-44 en date du 20 avril 2020 modifiant les tableaux des effectifs des différents budgets de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à compter du 1^{er} mai 2020,

Vu, les tableaux d'avancement de grade proposés pour l'année 2020,

Vu, l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 12 octobre 2020 relatif aux tableaux d'avancement de grade pour l'année 2020,

Vu, la nécessité de recruter un agent à temps complet afin de mener à bien les projets relatifs au développement durable,

Le Président propose au bureau communautaire de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte ces modifications.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, les tableaux des effectifs à compter du 1^{er} décembre 2020 comme suit :

Budget principal

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS TC	EMPLOIS PERMANENTS A TNC	TOTAL	POURVUS	VACANTS
Emplois fonctionnels						
DGS	A	1		1	1	
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS		1	0	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE						
ATTACHE HORS CLASSE	A	1		1	1	
ATTACHE PRINCIPAL	A	1		1	1	
ATTACHE	A	5		5	4	1
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère Classe	B	3		3	3	
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème Classe	B	0		0	0	
REDACTEUR	B	4		4	4	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère Classe	C	6		6	6	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème Classe	C	4		4	4	
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	6		6	6	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		30	0	30	29	1
FILIERE ANIMATION						
ANIMATEUR	B	1	0	1	1	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1		1	1	
TOTAL FILIERE ANIMATION		2	0	2	2	0

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201105-B-2020-16-DE
Date de télétransmission : 12/11/2020
Date de réception préfecture : 12/11/2020

FILIERE TECHNIQUE						
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2		2	2	
INGENIEUR	A	2		2	1	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2		2	2	
TECHNICIEN	B	1		1	1	
AGENT DE MAITRISE	C	1		1	1	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	0		0	0	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère Classe	C	1		1	1	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème Classe	C	2		2	1	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	7		7	6	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		18		18	15	3
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						
PROFESSEUR HORS CLASSE	A	1		1	1	
PROFESSEUR DE CLASSE NORMAL	A	1		1	1	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ère Classe	B	10		10	10	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2ème Classe	B	7		7	7	
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1		1	1	
TOTAL FILIERE CULTURELLE		20		20	20	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
GARDE CHAMPETRE CHEF	C	1		1	1	
TOTAL FILIERE POLICE		1		1	1	0
FILIERE SPORTIVE						
EDUCATEUR DES APS	B	3		3		3
TOTAL FILIERE SPORTIVE		3		3	0	3
FILIERE MEDICO SOCIALE						
EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS DE 1ERE CLASSE	A	1		1	1	
INFIRMIERE EN SOIN GENERAUX HORS CLASSE	A	1		1	1	
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIAL		2	0	2	2	0
HORS FILIERES						
EMPLOIS SPECIFIQUE - PROFESSEUR DE MUSIQUE	C	1		1	0	1
TOTAL HORS FILIERES		1	0	1	0	1
TOTAL GENERAL		78		78	70	8

Office du tourisme

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS TC	EMPLOIS PERMANENTS A TNC	TOTAL	POURVUS	VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE						
ATTACHE	A	1		1	1	
REDACTEUR	B	1		1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème Classe	C	4		4	4	
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	6		6	6	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		12		12	12	0

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201105-B-2020-16-DE
Date de télétransmission : 12/11/2020
Date de réception préfecture : 12/11/2020

TOTAL GENERAL		12	0	12	12	0
---------------	--	----	---	----	----	---

Budget Petite Enfance

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS TC	EMPLOIS PERMANENTS A TNC	TOTAL	POURVUS	VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE						
ATTACHE PRINCIPAL	A	1		1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1		1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	1	1	2	2	
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0		0	0	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		3	1	4	4	0
FILIERE TECHNIQUE						
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	2	1	3	3	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	11		11	11	
ADJOINT TECHNIQUE	C	8	5	13	12	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		21	6	27	26	1
FILIERE ANIMATION						
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	9	3	12	12	
ADJOINT D'ANIMATION	C	20		20	19	1
TOTAL FILIERE ANIMATION		29	3	32	31	1
FILIERE MEDICO SOCIALE						
INFIRMIERE HORS CLASSE	A	1	0	1	1	
INFIRMIERE DE SOINS GENERAUX DE CLASSE SUP	A	2	0	2	2	
INFIRMIERE DE SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE	A	2		2	2	0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE PREMIERE CLASSE	A	6	1	7	7	
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE SECONDE CLASSE	A	6	1	7	6	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	7	0	7	7	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	6	1	7	6	1
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE		30	3	33	31	2
HORS FILIERES						
APPRENTI		1	0	1	1	
TOTAL HORS FILIERES		1	0	1	1	0
TOTAL GENERAL		84	13	97	93	4

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201105-B-2020-16-DE
Date de télétransmission : 12/11/2020
Date de réception préfecture : 12/11/2020

Budget assainissement

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS TC	EMPLOIS PERMANENTS A TNC	TOTAL	POURVUS	VACANTS
FILIERE TECHNIQUE						
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1		1	1	
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		1	0	1	1	0
HORS FILIERES						
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE		3		3	3	
RESPONSABLE DE POLE		1		1	1	
CANALISEUR		1		1	1	
OUVRIER SPECIALISE		1		1	1	
ELECTROMECHANICIEN		1		1	1	
TECHNICIEN		9		9	7	2
TOTAL HORS FILIERES		16	0	16	14	2
TOTAL GENERAL		17	0	17	15	2

Budget eau potable

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS TC	EMPLOIS PERMANENTS A TNC	TOTAL	POURVUS	VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE						
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère Classe	C	2		2	2	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		2	0	2	2	0
FILIERE TECHNIQUE						
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1		1	1	
INGENIEUR	A	1		1	1	
AGENT DE MAITRISE	C	1		1	1	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1		1	1	
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		4	0	4	4	0
HORS FILIERES						
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE		2		2	2	
RESPONSABLE DE POLE		1		1	1	
TECHNICIEN		4		4	4	
ELECTROMECHANICIEN		1		1	1	
OUVRIERS SPECIALISES		3		3	3	
TOTAL HORS FILIERES		11	0	11	11	0
TOTAL GENERAL		17	0	17	17	0
TOTAL GENERAL		208	13	221	207	14

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201105-B-2020-16-DE
Date de télétransmission : 12/11/2020
Date de réception préfecture : 12/11/2020

Dit, que les emplois permanents s'ils ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, seront pourvus par des agents contractuels conformément aux articles 3-2 et 3-3-1 et 3-3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Dit, que les crédits nécessaires sont inscrits aux différents budgets de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.